

## RÈGLEMENT DE L'APPEL PUBLIC



Vu le succès des précédentes éditions et la demande permanente de nouveaux textes à jouer par les jeunes, l'association Promotion Théâtre et ses partenaires lancent un sixième appel à l'écriture de textes jouables par des groupes de minimum 12 jeunes à partir de 12 ans.

**CHERCHE... COURTES PIÈCES À JOUER PAR DES ADOS !**

### Conditions et consignes :

Tout auteur, chevronné ou non, pourra proposer une seule pièce répondant aux critères suivants :

- être écrite en français, être originale ou, en cas d'adaptation, porter sur une œuvre littéraire entrée dans le domaine public ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une commande, ne pas avoir été publiée (sous quelque forme que ce soit) et être inédite à la scène (tolérance : maximum 10 représentations par des jeunes) ;
- prévoir **au minimum 12 rôles** jouables par des adolescents à partir de 12 ans... ce qui n'implique pas forcément des personnages d'adolescents, ni l'utilisation d'une langue de "cour de récréation" ! **La répartition équilibrée** des répliques entre les rôles sera un atout supplémentaire. Les textes comprenant des répliques non réparties entre les personnages sont admis. Il n'est pas interdit d'être **ludique** et **drôle**, et de proposer des formes novatrices ;
- avoir une **ouverture dramaturgique** permettant des mises en scène divergentes au gré de l'esprit créatif des ateliers théâtraux qui œuvrent dans des contextes très différents ;
- être jouables en **30 minutes** (à titre indicatif : environ 22.000 caractères espaces non compris) ;

### Modalités d'envoi et formalités à remplir (pour respecter l'anonymat) :

L'envoi des textes se fera uniquement par courriel à l'adresse : [concours@promotion-theatre.org](mailto:concours@promotion-theatre.org).

Le texte, accompagné du formulaire de participation dûment complété (formulaire disponible en format informatique sur simple demande à l'adresse : [concours@promotion-theatre.org](mailto:concours@promotion-theatre.org).) devra nous parvenir avant le **15 octobre 2014 à minuit**. L'envoi d'un texte par son auteur vaut acceptation par celui-ci du présent règlement.

L'auteur choisira un code de trois lettres et trois chiffres qu'il indiquera sur chaque page de son texte (choisir un code très aléatoire, et non des séries comme ABC123, etc.). Il complétera le formulaire de participation sur lequel il mentionnera ce numéro l'identifiant. Le nom de l'auteur ne peut en aucun cas apparaître dans le texte qui sera soumis au jury, ni dans le nom du fichier. Le non-respect de l'anonymat entraîne automatiquement le refus du texte proposé.

**Louisa Talbi** sera spécifiquement chargée de traiter les envois. Elle sera la seule à connaître l'identité du candidat ; elle sera tenue à la confidentialité la plus complète, y compris vis-à-vis du reste de l'équipe organisatrice.

**Le courrier électronique devra comprendre :**

- en objet : "La Scène aux ados" + code de 3 lettres 3 chiffres identifiant l'auteur ;
- un fichier Word perfect, Word, Writer ou RTF avec le texte (pas de PDF !) ;
- le formulaire de participation version électronique dûment complété ;

Un accusé de réception sera transmis dans les 10 jours.

**Pré-jury et jury :**

Un pré-jury (composé de représentants des partenaires organisateurs) lira l'ensemble des textes envoyés. Il éliminera les textes ne correspondant pas aux critères précisés dans les conditions et consignes. En cas de surnombre de candidatures, il pourra ne retenir que les textes qui lui semblent les plus adaptés au projet. Ces textes seront soumis au jury.

Un jury composé de représentants du monde du théâtre et de la mouvance théâtre-éducation, désignera les pièces qui lui semblent correspondre le mieux aux attentes des organisateurs. Soit des textes riches et variés dans leur propos, dans leur forme dramaturgique, dans leur ouverture et dans la langue choisie. Il pourra éventuellement conditionner son choix à un remaniement avec l'éditeur en fonction des objectifs précis poursuivis. Dans ce cas, l'auteur ne sera définitivement considéré comme lauréat qu'après validation du texte modifié.

Le nombre de textes choisis n'est pas défini à l'avance. Il appartiendra aux organisateurs de le déterminer en fonction des avis circonstanciés formulés par le jury. A titre de référence, 12 à 13 pièces ont été retenues lors des cinq premières éditions de l'appel.

Le pré-jury, le jury et les organisateurs ne sont pas tenus de commenter leurs décisions.

**Prix et publication :**

Les lauréats seront proclamés au plus tard en **juin 2015**. Les auteurs des textes sélectionnés (après remaniement éventuel) recevront une bourse de **600 euros**. Ces textes feront l'objet d'une publication sous le label Lansman Editeur suivant un contrat dont le modèle peut être obtenu sur simple demande à l'adresse [info@lansman.org](mailto:info@lansman.org). Une partie des ouvrages sera offerte par Promotion Théâtre en Belgique à des animateurs d'atelier-théâtre et par ses partenaires à des personnes ou des institutions susceptibles de les valoriser à la scène. L'autre partie des ouvrages sera diffusée via le circuit habituel de Lansman Editeur/EMILE&CIE. Ces textes sont prioritairement destinés à être joués, sous réserve de la disponibilité du budget nécessaire, lors de la 6e édition de *La Scène aux ados*, en 2015-2016. Pour de plus amples informations sur cette opération, merci de consulter le site de l'association ([www.promotion-theatre.org](http://www.promotion-theatre.org)).

### **Respect du règlement et cession de droits :**

Les participants acceptent les termes du présent règlement. Ils s'engagent à s'y conformer et à ne pas publier ou diffuser leur texte entre le moment de son dépôt pour participation au concours et la proclamation officielle des résultats.

Si le niveau général des pièces reçues paraissait en deçà des attentes des organisateurs, le pré-jury pourrait leur suggérer de prolonger l'appel ou de renoncer à l'activité.

Par leur participation, les auteurs cèdent d'office leurs droits de publication à Promotion Théâtre et, par délégation, à Lansman Editeur/EMILE&CIE. Les auteurs non retenus récupéreront l'ensemble de leurs droits dès réception du courrier leur annonçant les résultats.

Seul le droit belge sera applicable à toute question d'interprétation ou d'application du règlement. En cas de litige, et après avoir épuisé les formes de conciliation disponibles, les tribunaux du siège de Promotion Théâtre seront exclusivement compétents.

Le Centre des Écritures Dramatiques Wallonie-Bruxelles et Emile & Cie seront partenaires de cet appel et de la publication des ouvrages.



La SACD et la Province de Namur participeront au financement des bourses.

-----  
Renseignements et adresse d'envoi :

Contacts : **+32 (0)64 237 840** ou [concours@promotion-theatre.org](mailto:concours@promotion-theatre.org)

Secrétariat du concours : **Louisa Talbi**

Site : [www.promotion-theatre.org](http://www.promotion-theatre.org) / rubrique "La Scène aux ados"